

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement
en faveur d'actions dans le domaine du cancer**

Rapport n° CP/2012/651

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association oeuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association figurant dans le tableau joint en annexe. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des solidarités du 19 avril 2012, pour l'attribution d'un acompte d'un montant total de 65 000 €, et de la Commission des solidarités du 12 juillet 2012, pour un solde de 65 000 €, soit un total qui s'élève à 130 000 € au titre de 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	142 088,00 €	65 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 65 000 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer l'avenant annexé au rapport.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL